

Communiqué de presse

Cap sur la 100^{ème} Vague Bleue au Mille Sabords 2010 !

Samedi 30 octobre, 14h30, salle du Yacht Club

Première action collective de gestion des déchets dangereux engagée en France et dédiée à la filière artisanale nautique, "Vague Bleue" a été lancée en avril 2007 par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme ENVIR'A, programme environnement de l'artisanat breton et plus largement dans le cadre du plan d'actions nautisme (Bretagne Actions Nautisme) mis en place en partenariat entre la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne et le Conseil régional.

En Bretagne, la filière artisanale nautique compte plus de 800 entreprises, parmi elles entre **400 et 450 qui exercent l'activité d'entretien et/ou réparation et/ou construction, sont concernées par Vague Bleue.** Ces entreprises produisent des déchets dangereux tels que des emballages souillés (antifouling, peinture), des solvants usagés mais aussi des filtres à huile, des batteries... autant de déchets qu'il est nécessaire de faire traiter dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Ces 400 à 450 entreprises artisanales produisent environ **400 tonnes de déchets dangereux** chaque année.

L'objectif principal de cette démarche est d'aider ces entreprises à se mettre en conformité vis-à-vis de la gestion de leurs déchets dangereux.

5 principaux types de déchets dangereux sont produits

- **Les solides souillés** : emballages souillés (antifouling, peinture, résine, gel coat, colle, vernis), matériels de préparation et d'application (bacs de mélange, pinceaux, rouleaux), chiffons et absorbants imbibés d'huile et/ou d'hydrocarbures.
- **Les déchets de solvants** : acétone, diluants, restes pâteux de produits dangereux.
- **Les filtres à huile et à carburant**
- **Les batteries**
- **Les déchets d'hydrocarbures** : carburants, hydrocarbures des eaux de fond de cale et/ou de bacs d'essai moteurs.

Une solution simple, pratique et réglementaire

Vague Bleue est avant tout **une solution "clé en main "** adaptée aux contraintes du secteur. Mise à disposition de contenants de stockage des déchets, collecte à la demande du professionnel et élimination dans des installations autorisées sont les principales caractéristiques de cette démarche pratique et simple à mettre en œuvre.

Cette prestation globale est assurée par des collecteurs spécialisés et référencés par la chambre régionale de métiers qui interviennent sur les différents territoires bretons à des coûts abordables. Chaque entreprise engagée dans la démarche bénéficie en outre d'une subvention de 50 % attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne jusqu'à la fin 2012.

Une opération en 7 étapes

- La réalisation d'un **diagnostic environnemental** dans l'entreprise.
- La réalisation d'un **compte rendu personnalisé** pour permettre à l'entreprise de faire le point sur la gestion actuelle de ses déchets et d'identifier les améliorations à apporter.
- La **mise en relation avec les opérateurs** de collecte référencés.
- Le **suivi et l'accompagnement individuels** de l'engagement des entreprises.
- L'attribution de la **marque Vague Bleue** aux entreprises respectant le **cahier des charges**.
- La mise en place d'une **communication grand public** sur la marque Vague Bleue pour sensibiliser les plaisanciers.
- La mise en œuvre d'un **suivi** et d'une **évaluation** régulière de l'opération.

6 raisons de choisir *Vague Bleue* pour un professionnel du nautisme

- un stockage avec des contenants adaptés à son entreprise,
- une collecte par des prestataires locaux spécialisés,
- une élimination dans des installations autorisées,
- une traçabilité assurée,
- une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- une valorisation de son engagement auprès de sa clientèle.

L'engagement *Vague Bleue*

En signant la charte *Vague Bleue*, les professionnels du nautisme s'engagent à :

- **justifier à tous moments de l'élimination des déchets** en présentant les bordereaux de suivi d'élimination de ces déchets et en transmettant une copie du ou des contrat(s) de collecte de déchets dangereux à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne,
- **respecter des conditions de stockage de ces déchets dangereux** garantissant le respect de l'environnement,
- **respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre** de tout type de déchets,
- **optimiser la gestion des déchets non dangereux** en favorisant le tri, le recyclage, la valorisation.

Des outils de communication pour promouvoir un engagement environnemental

Une fois la marque *Vague Bleue* obtenue, l'entreprise dispose d'outils de communication pour ses salariés, sa clientèle et le grand public (panneaux de tri, logo, affiche, plaquette, flyer). Ces supports de communication lui permettent de présenter son engagement, d'y sensibiliser ses clients et de valoriser son professionnalisme.

Les partenaires de *Vague Bleue*

Conseil Régional de Bretagne / Etat / ADEME / Agence de l'Eau Loire Bretagne / Conseils généraux de Bretagne / Fédération des Industries Nautiques.

Contact presse :

Marine REDON

Chargée de Communication

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Tél : 02 23 50 15 24 / redon@crm-bretagne.fr